Accusé de réception en préfecture 084-218400075-20250829-ASS-D364-2025-AR Date de télétransmission : 10/09/2025 Date de réception préfecture : 10/09/2025



DGA Ville Citoyenne et de la Proximité Pôle Vie des Quartiers Direction de la Proximité Mairie du quartier Ouest

**2**: 04 13 60 52 12 Référence : 25-036

Avignon, le 2 9 A011 2025

## **DÉCISION DU MAIRE**

Le Maire de la Ville d'AVIGNON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, 5ème alinéa,

Vu la délibération N°5 du 4 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire.

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 19 août 2020 de Madame Amy MAZARI-ALLEL, Adjointe au Maire, signataire de la présente décision, Vu le budget de la Commune,

## DÉCIDE

**ARTICLE I** : La Ville d'AVIGNON met à disposition de l'Association ITCCA représentée par sa présidente madame Chloé GASPARI, les locaux communaux situés 15 rue Paul MÉRINDOL :

Salle du rez-de-chaussée d'une superficie de 173 m2 sur le créneau horaire de 18 h à 21 h 15 tous les mercredis

Salle de danse d'une superficie de 272 m2 sur le créneau horaire de 18 h 30 à 21 h tous les lundis et mardis

Local 2 d'une superficie de 15 m2 sur le créneau horaire 18 h à 21 h 15 tous les mercredis. Cette attribution prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2025 jusqu'au 20 juin 2026 inclus.

ARTICLE 2 : Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux et fait l'objet d'une convention de mise à disposition de locaux communaux.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa publication ou de sa notification au tiers intéressé.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de NIMES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de la notification du document contractuel. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet *vmv.telerecours.fr* 

**ARTICLE4** : Monsieur le Directeur Général de la Ville d'AVIGNON est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Publié le : 15/09/2025 Transmis en préfecture le : 10/09/2025 Mme le Maire Pour le Maire, L'Adjointe au Maire déléguée à la Vie Associative Amy MAZARI-ALLEL